

Rapport sur le préavis municipal no 37/2024 relatif à une demande de crédit de 460'000.- pour la réfection d'une portion de la route cantonale RC 401 et du giratoire en sortie de localité.

---

La commission composée de Christophe Kipfer, Eloi Du Pasquier et du rapporteur, s'est réunie le 6 juin dernier.

Nous remercions David Romero, municipal des finances pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 25 avril 2024
- Budget 2024
- Comptes 2023

La Municipalité nous propose de profiter de la réfection de la RC 401 entre la Raisse et Concise financée par le Canton pour remettre en état le tronçon entre le panneau d'entrée de localité et la bifurcation en Portel, y compris le giratoire du Terraillex. Ce tronçon long de 250 mètres comporte également un cheminement piétonnier adjaçant à la route. Le préavis décrit bien l'étendue des travaux offerts par l'entreprise Weibel pour 299'000.- hors taxes. Les autres postes du préavis sont des estimations à l'exception notable du forfait de 22'052.- pour la direction des travaux.

La commission est mal à l'aise avec la manière de procéder de l'entreprise Weibel qui agit en pays conquis et offre un prix juste en-deça de la limite qui imposerait un appel d'offres. La direction des travaux semble être également intéressée à arrondir son mandat du Canton sur un tronçon qui ne devrait pas représenter une charge de travail supplémentaire significative.

Pour le poste Eclairage public, il nous semblerait opportun d'analyser succinctement la possibilité d'un système d'allumage sur détecteur de mouvement, rendant le passage plus rassurant pour les piétons occasionnels.

Avec près de 60'000.-, le poste Divers et imprévus, devisé selon les habitudes à 15%, représente ici un montant substantiel. Nous comptons sur la Municipalité pour que ce poste soit utilisé au minimum, d'autant plus qu'une expertise et des sondages ont été effectués, réduisant ainsi le risque d'imprévus.

Les subventions cantonales attendues pour ce projet devraient être utilisées soit pour réduire le montant de l'amortissement annuel et la dette éventuellement contractée, soit pour raccourcir la durée d'amortissement. La durée de vie attendue du nouveau revêtement devrait faire pencher la balance en faveur de la première option.

En conclusion, malgré le doute sur l'aspect concurrentiel des offres pour le génie civil et la direction des travaux, la commission vous recommande d'approuver le préavis présenté.

Pour la commission des finances:

Christophe Kipfer

Eloi Du Pasquier

Quentin Frick